

Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique subsaharienne

Patrice Vimard *

Les théories de l'évolution de la famille, comme beaucoup de théories élaborées dans le milieu du XX^e siècle, appartiennent au courant de la « modernisation » et se trouvent fondées sur l'idée que le développement économique conduit et conduira, de manière universelle, à une transformation des modèles familiaux allant dans le sens d'une famille nucléaire. Durant les dernières décennies, le maintien de formes familiales élargies d'une part, l'éclatement des familles nucléaires en familles monoparentales d'autre part, dans des pays industrialisés ou du Tiers Monde, bénéficiant d'une croissance économique élevée, susciterent une remise en cause de l'influence quasi mécanique et homogène du développement. Certaines analyses mirent alors en avant l'importance des déterminants culturels et le rôle des institutions intermédiaires pour expliquer l'absence de nucléarisation et les évolutions contradictoires des modèles familiaux. Mais, d'une certaine manière, ces approches participaient toutes, peu ou prou, d'une conception progressiste, qu'elle fût économique ou culturelle, du changement. Or, depuis quelques années, des analyses mettant en évidence un effet décisif des crises sur les transformations des systèmes familiaux relativisent l'ensemble de ces modèles.

Après avoir présenté succinctement les différentes théories de la transition familiale, nous analyserons les nouvelles hypothèses proposées pour rendre compte des conséquences de la crise économique et sociale sur l'évolution des modèles familiaux en Afrique subsaharienne ¹.

Les théories de la transition familiale comme théories de la modernisation

À partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale et jusqu'aux années soixante, on a assisté, dans les sciences sociales occidentales, à la montée en puissance de « la théorie de la modernisation » comme théorie générale du changement, procédant

* Démographe, directeur de recherche à l'ORSTOM, membre de l'équipe de recherche « Transition de la fécondité et santé de la reproduction » (ETS) et du laboratoire Population-Environnement (LPE), centre Saint-Charles, 13331 Marseille cedex 3.

1. Cet article développe une partie d'une communication présentée lors des secondes journées scientifiques du réseau démographie de l'AUFELF-UREF, *Crise, Pauvreté et Changements démographiques dans les pays du Sud*, (Ouagadougou, Burkina Faso, 13-15 novembre 1996) et qui sera publiée dans les actes de cette réunion. Je remercie les lecteurs anonymes de la revue pour les critiques et commentaires qu'ils ont bien voulu apporter à une première version de l'article.

essentiellement de la domination du courant évolutionniste et fonctionnaliste dans la sociologie américaine, représenté par Talcott Parsons et ses élèves. Et les premières théories de la transition de la famille, comme de la transition démographique par ailleurs, qui marquent la littérature scientifique au cours du XX^e siècle sont des composantes majeures de cette théorie générale de la modernisation.

La nucléarisation familiale

On peut distinguer deux aspects dans la théorie de l'évolution de la famille, élaborée par Talcott Parsons lui-même [1937, 1955]. Un premier aspect est d'ordre structuraliste puisque Talcott Parsons montre que le passage de la famille étendue traditionnelle à la famille nucléaire moderne découle de changements structurels, comme l'industrialisation et l'urbanisation, qui distendent les réseaux familiaux fondés sur les systèmes de parenté traditionnels et segmentent la famille en autant d'unités que de couples². Cette vision linéaire du passage d'une famille étendue à une famille nucléaire se retrouve dans des théories antérieures de la famille [Le Play, 1875 ; Tönnies, 1887 ; Durkheim, 1893] et, plus tard, dans des analyses de l'évolution familiale en France [Ariès, 1948] ; mais le second aspect, d'ordre fonctionnaliste et déterminant chez Talcott Parsons, est relativement absent chez ces auteurs. Ce dernier affirme en effet l'existence d'une adéquation entre la nucléarisation de la famille et l'évolution de la société américaine. Il considère la famille nucléaire comme la forme la plus en accord, et la seule en accord, avec les éléments constitutifs de la modernisation : monétarisation des rapports de production et des rapports sociaux, autonomie des agents économiques, mobilité sociale et spatiale des travailleurs.

Un peu plus tard, William Goode [1963] apporte des nuances à cette théorie de la nucléarisation sans en remettre en cause la conclusion. À partir d'une démarche anthropologique fondée sur des études comparatives de divers systèmes familiaux dans le monde, il propose une vision quelque peu différente de l'évolution de la famille, en insistant davantage sur ses capacités d'action et de résistance face aux bouleversements sociaux et économiques. Il conclut cependant que, pratiquement partout, le système familial se transforme et évolue vers la famille nucléaire, avec cependant des formes qui ne sont pas rigoureusement semblables au modèle occidental industrialisé, en raison des écarts dans les situations de départ.

2. Dans ce texte, en fonction notamment des définitions des différents auteurs cités, la *famille étendue* correspond à un groupe de résidence large et complexe comprenant plusieurs hommes mariés (généralement apparentés les uns aux autres), c'est-à-dire plusieurs familles nucléaires ; la *famille* est dite *nucléaire* lorsque tous les membres du groupe de résidence appartiennent à la *famille biologique* du chef de ménage, soit lui-même, sa (ses) femme(s) et leurs enfants (cette famille nucléaire est également appelée, par certains auteurs, famille conjugale, famille conjugale restreinte, famille élémentaire conjugale...). Les termes « traditionnel » et « moderne », utilisés pour qualifier la famille, ne renvoient pas strictement à un sens morphologique mais au type de société ou de groupe social dont elle participe ou encore à un jugement idéologique sur l'adéquation de cette famille avec le monde traditionnel ou moderne. Quant à la *famille élargie*, elle représente un groupe de résidence comprenant une famille nucléaire (complète ou incomplète) et des individus, le plus souvent apparentés à celle-ci.

Les remises en cause et les prolongements de la théorie de la nucléarisation familiale

La théorie de la nucléarisation familiale de Talcott Parsons a été largement discutée et je ne retiendrai ici que les critiques qui me paraissent les plus représentatives. Depuis 1970, les études sur la famille, qui se sont développées selon des perspectives relativistes et historiques, permettent de nuancer fortement ou d'infirmer la théorie de la nucléarisation en montrant, d'une part, que la famille étendue a été un modèle dominant mais non exclusif de la famille ancienne [Laslett, Wall, 1972], d'autre part, que la famille nucléaire n'est pas la forme définitive et universelle de la famille moderne [Rao, 1973]. Pour les pays en développement, différentes recherches, qui demandent à être systématisées et théorisées, nous montrent les capacités des familles étendues à être partie prenante des processus de développement économique et à perdurer dans des sociétés en voie d'urbanisation, d'industrialisation et de modernisation, et ceci au Nigeria [Oke, 1986] comme en Inde [Lardinois, 1986].

Si Talcott Parsons avançait l'existence d'une relation universelle dans le sens : modernisation → nucléarisation de la famille, il est intéressant de remarquer à ce stade l'utilisation en Afrique de cette théorie dans une formulation inverse : nucléarisation familiale → modernisation. Certains États africains, ayant accédé à l'indépendance dans les années soixante, ont voulu faire en effet de la nucléarisation de la famille et de l'affaiblissement des formes familiales traditionnelles un des moyens de la modernisation de leur pays. Ceci s'est traduit par la promulgation de législations familiales favorables à la famille nucléaire proches de celles en vigueur dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Outre la volonté d'améliorer le droit des personnes, et notamment des femmes, il s'agissait pour les gouvernements de faire, d'un nouveau code de la famille, relatif au mariage, aux rapports à l'intérieur du couple, aux relations parents-enfants et à la transmission des biens, un substitut aux règles traditionnelles et un point de départ facilitant une politique d'industrialisation et de création d'un État et d'une nation modernes [Aujac, 1983 ; Adjamagbo-Johnson, 1997].

Pour les pays occidentaux industrialisés, différentes thèses mettent en avant certains modèles familiaux, à partir de l'émergence d'autres types de familles à côté ou au-delà de la famille nucléaire. La première thèse, celle d'Edward Shorter [1975], conclut à l'avènement d'un modèle unique de famille, « la famille post-moderne », qui se transforme, dans trois de ses aspects, dans des directions sans précédent historique : rupture définitive des liens entre jeunes et anciennes générations ; instabilité du couple ; destruction systématique, par la libération des femmes, du concept de foyer conjugal, autour duquel s'était construite la vie de la famille nucléaire. Pour Edward Shorter, la conséquence de ces transformations est un changement radical de la structure de la famille, avec une désagrégation de la famille nucléaire comme entité familiale stable. Celle-ci se trouve peu à peu remplacée par un couple, sujet à des ruptures fréquentes et privé de tout satellite à l'exception des tout jeunes enfants et des parents du couple vaguement en retrait.

La seconde thèse, illustrée notamment par les travaux de Louis Roussel [1986, 1987 a], prône quant à elle l'émergence d'un pluralisme des modèles familiaux. Cet auteur analyse la diversité croissante des types de ménage dans les sociétés

post-industrielles européennes et nord-américaines. Il constate qu'elle recouvre en partie une mobilité des individus d'un type de ménage à l'autre (d'une famille nucléaire à une famille monoparentale par exemple) sans aucune référence à une différence de modèle, mais qu'elle traduit également la pluralité des modèles familiaux, c'est-à-dire l'existence effective de plusieurs manières de vivre ensemble, de façon permanente, qui s'appuie sur plusieurs formes stables de solidarités conjugales et de relations entre parents et enfants.

Ces thèses sont contradictoires mais elles apparaissent cependant toutes dépendantes de l'idée de croissance et de modernisation, et plus ou moins fortement articulées à la problématique de l'efficacité des modèles familiaux au développement économique et social. Elles fournissent le cadre d'un débat sur l'évolution actuelle et le devenir de la famille, circonscrit autour de quelques termes : tendance à la nucléarisation ou permanence de formes élargies, orientation vers un modèle unique de famille ou vers une pluralité de modèle ; termes d'un débat que la crise actuelle contribue à modifier.

La crise comme facteur et contexte des changements familiaux : de quelques hypothèses pour l'Afrique subsaharienne

Depuis le milieu des années quatre-vingt, la crise et ses conséquences, qu'il s'agisse des transformations de l'organisation socioéconomique qu'elle suscite ou de la pauvreté qu'elle multiplie, est apparue peu à peu comme un nouveau paradigme. Son émergence dans la recherche démographique et, au-delà, dans l'ensemble des sciences sociales et économiques ne s'est pas réalisée sans susciter un certain désordre dans les analyses, qui devrait être clarifié par des études ultérieures questionnant les problèmes de la temporalité des différents phénomènes et de l'homogénéité des groupes. En effet, si le contenu même de la crise est important, celle-ci ne peut s'analyser indépendamment de l'évolution socioéconomique et des progrès auxquels elle vient s'articuler ou se substituer, de manière distincte selon les pays et selon les groupes de population. Mais il est d'ores et déjà possible de montrer, en examinant les hypothèses émises sur l'évolution des familles, que les modèles de transition de crise dessinent un panorama plus riche que les références courantes et globales à « la transition de crise » et aux « stratégies familiales de survie » pourraient le laisser accroire. Pour cela, nous examinerons l'évolution en Afrique subsaharienne, pour laquelle la théorie de la nucléarisation a été clairement infirmée et où les structures familiales sont loin d'être figées, comme plusieurs travaux récents sur l'impact de la crise l'ont montré, tout en renouvelant des analyses antérieures³.

3. Nous ne prendrons pas en compte, dans notre analyse, la spécificité des familles africaines due à la polygamie, car celle-ci a évolué faiblement, et de manière contradictoire selon les pays, durant la période considérée [Hertrich, Pilon, 1996].

De la famille élémentaire élargie à la famille nucléaire, ou l'hypothèse de repli conjugal

Analysant les sociétés urbaines en Afrique de l'Ouest, Alain Marie a posé récemment l'hypothèse d'un passage dans les années quatre-vingt-dix, sous l'effet de la crise, d'une « famille élémentaire élargie ⁴ », qui avait marqué la décennie précédente, à une « famille conjugale restreinte » [Marie *et alii*, 1994 ; Marie, 1997]. Des analyses de l'organisation de la famille dans les villes africaines avaient en effet montré la tendance, durant les années quatre-vingt, à une autonomie croissante des « familles élémentaires élargies » à l'intérieur d'un même réseau de parenté. Ces familles élémentaires apparaissaient comme une « structure de compromis souple » entre la famille nucléaire de type occidental, consacrée par la théorie de la nucléarisation, et la famille étendue de nature traditionnelle, constituée par l'ensemble des familles élémentaires correspondant à un segment de lignage. Ces familles étaient composées d'une famille nucléaire associée à d'autres individus, voire à d'autres familles nucléaires, apparentées. Cette autonomie se fondait sur une dispersion dans la vie quotidienne et résidentielle et une gestion indépendante des fonctions de reproduction, d'investissement et d'accumulation, orientées tout particulièrement vers des stratégies de scolarisation des enfants et d'acquisition d'un patrimoine foncier et immobilier. Cependant, ces unités familiales autonomes s'intégraient dans un « système résidentiel », de nature sociale et spatiale, plus large, perceptible à travers des relations d'interdépendance et de complémentarité fondées sur l'entraide et la redistribution. En définitive, c'est l'ensemble de ce système qui pouvait être compris comme un compromis permettant la poursuite des intérêts personnels des responsables des familles nucléaires et la perpétuation de la solidarité au sein d'un ensemble familial élargi [Le Bris *et alii*, 1987].

Or, pour Alain Marie, cette formule familiale de compromis, qui répond à des déterminants économiques universels poussant à « l'individualisation des stratégies de reproduction et d'accumulation » et à des déterminants culturels fondés sur des valeurs de solidarité communautaire, cède le pas à l'épreuve de la crise. Les solidarités apparaissent en effet remises en question, de manière objective, par la baisse des revenus monétaires des ménages concomitante à une demande plus forte et plus nombreuse d'assistance et, de façon subjective, par la constatation des dysfonctionnements ponctuels qui conduisent à une remise en cause des principes de solidarité de la part des dispensateurs, qui ne peuvent satisfaire à une demande souvent illimitée, comme des bénéficiaires potentiels, qui ne reçoivent pas toute l'aide espérée. On assiste ainsi à une mise en cause des formes élargies et communautaires de solidarités et, à l'inverse, à une consolidation et une réévaluation des solidarités entre proches engagés dans des rapports sociaux fondés sur l'affectivité et l'intimité de relations (entre parents et enfants, frères et sœurs directs, conjoints, amis proches ou compagnons). Cette analyse en termes sociaux est confirmée par des études économiques qui montrent comment la déflation

4. Alain Marie propose ce terme de « famille élémentaire élargie » pour différencier les familles urbaines dont il traite des familles nucléaires de type occidental, plus restreintes, comme des familles étendues de type « traditionnel-villageois », plus complexes.

conjuguée à l'ajustement structurel ébranle le système africain de droits et d'obligations et atteint l'édifice social, dans la mesure notamment où bien des ménages se retrouvent avec un revenu réel inférieur à leurs obligations communautaires, comme le montrent Marie-France Jarret et François-Régis Mahieu [1991 : 58]. Pour ces auteurs, la crise obtient par cet ébranlement « ce que n'avaient pas réussi à faire, contre toute attente, la centralisation politique, la croissance économique et la modification des cadres de vie ».

Selon Alain Marie, cette redéfinition des espaces de solidarité conduit à la montée en puissance de nouveaux modèles familiaux plus « individualistes » et contractuels, qui mettent l'accent sur la famille nucléaire et les relations fondées sur « l'accord commun entre des partenaires égaux », notamment à travers l'alliance entre les conjoints. C'est dans ce cadre que se trouvent tout naturellement renforcés le rôle de l'épouse, ou de la compagne, dans le maintien de la cohésion conjugale et la survie économique du ménage, et celui des enfants directs du couple qui deviennent « la priorité des priorités ». Mais il va de soi que cette nouvelle indépendance de la famille nucléaire correspond à une situation d'adaptation à la crise et que cette famille est susceptible de retrouver les chemins d'une solidarité plus élargie, selon des formes nouvelles de « réciprocité, de conditionnalité, de finitude et de contractualité », dès que les conditions économiques redeviendront meilleures. L'évolution linéaire de Talcott Parsons et William Goode est là encore refusée au profit d'un mouvement doublement orienté par l'individualisation, résultant de l'ordre économique dominant, et par un solidarisme communautaire, d'ordre culturel mais devenu contractuel.

De la pluralité des modèles familiaux, ou l'hypothèse de différenciation

L'émergence de relations plus conviviales entre les conjoints ressort également de l'analyse de l'évolution des rôles masculins et féminins avec la crise [Locoh, 1996]. Ces nouvelles relations, qui concernent essentiellement les couples « éduqués mais économiquement peu favorisés », se développent, d'après l'auteur, dans le cadre de solidarités économiques et d'une entraide financière au quotidien, avec une véritable prise en charge en commun des dépenses du ménage concernant la scolarisation ou la santé des enfants, dont la réussite devient l'objectif principal de ces nouvelles familles nucléaires.

Cependant, d'autres évolutions de la vie familiale se font jour, d'après Thérèse Locoh, avec la multiplication des familles monoparentales matricentrées où les hommes, partis en migration ou incapables de conclure une union formelle ou de subvenir aux besoins d'une famille, ne sont plus que des satellites. Cette évolution, rencontrée en ville mais également dans certains milieux ruraux marqués par l'émigration masculine ou la monétarisation de l'économie agricole, et qui place les femmes au centre des structures et des stratégies de certaines familles, correspond à ce qu'Emmanuel Todd [1984 : 158-161] a appelé une « dérive matrilinéaire », fréquente dans les populations antillaises d'origine africaine ; dérive matrilinéaire qu'il estimait d'ailleurs comme l'un des futurs possibles de la famille africaine.

L'analyse de Thérèse Locoh nous montre une diversité d'orientations de l'organisation familiale dans la crise ; diversité qui est confirmée par les données statistiques

les plus récentes sur les structures des ménages africains, qui mettent en évidence une coexistence entre une certaine permanence de familles élargies, une progression des familles monoparentales et une nucléarisation relative [Antoine *et alii*, 1995 ; Kotokou, 1995 ; Pilon, Vignikin, 1996 ; Wakam, 1997]. L'interprétation que j'apporte à cette coexistence repose sur l'idée que la crise conforte aujourd'hui une tendance à la diversification des formes et des conduites familiales et à une pluralité, évolutive et non définitive, des modèles familiaux en Afrique subsaharienne. Cette pluralité, perceptible dès les décennies soixante-dix et quatre-vingt et confirmée au début des années quatre-vingt-dix, semble procéder d'une stratification sociale qui s'est concrétisée durant la période de croissance et s'est trouvée renforcée par la crise ⁵.

En effet, de par leur insertion dans l'économie marchande, les sociétés africaines ne fonctionnent plus sur le mode d'une reproduction simple avec une stratification des familles relativement faible propre à l'économie d'autosubsistance d'antan. Les communautés adoptent de nouvelles stratégies visant à une certaine accumulation du patrimoine foncier, de la force de travail et du savoir. Il s'ensuit une inégalité croissante entre les familles dans les sphères économiques et politiques, qui suscite peu à peu une stratification plus complexe des familles et une hétérogénéité croissante de la société. Dans le même temps, les individus acquièrent une certaine forme d'autonomie dans leurs conduites matrimoniales et parentales qui peuvent se distinguer des normes coutumières. Les analyses des ménages et de leurs évolutions dans le temps montrent bien cette diversité de la structure des familles résidentielles et l'instabilité des relations entre les individus. Si l'entrée des sociétés africaines dans le système de l'économie marchande ne suscite pas la constitution d'un modèle unique de famille, la famille nucléaire, infirmant la théorie de la nucléarisation, elle bouleverse cependant les rapports sociaux durables et précisément codifiés entre le mari, son ou ses épouses et leurs enfants. Aussi, en Afrique subsaharienne, la famille est-elle, dès les années soixante-dix et quatre-vingt, « multiforme et fragile de par les nouvelles interprétations des solidarités traditionnelles, sous l'effet de la privatisation des rapports sociaux, et aussi parce qu'au-delà de l'autonomie du groupe domestique et de la famille nucléaire, c'est l'indépendance de l'individu qui se dessine, mais en s'inscrivant dans des réseaux de relations multiformes et encore imprécises, suscités par les conditions économiques et sociales externes plus changeantes et plus contraignantes » [Vimard, 1993].

Ces contraintes économiques s'accroissent avec la crise, qui limite la mobilité familiale et sociale, restreint et referme sur elles-mêmes les familles de l'élite, et élargit la base de la pyramide sociale [Étienne, 1987 ; Vidal, Le Pape, 1986]. Et, comme l'indique Jean-Pierre Lachaud [1995 : 301], « les multiples dimensions de l'exclusion sociale en Afrique – vulnérabilité sur le marché du travail, pauvreté, exclusion du système éducatif, non-accès aux besoins de base – mettent en évidence la précarité de l'intégration sociale de maints ménages... La crise écono-

5. Ce pluralisme ne signifie pas que toutes les stratégies sont possibles mais simplement, comme l'indique pour les sociétés industrielles Louis Roussel [1987 b : 62], que « plusieurs projets (familiaux), mais seulement plusieurs projets, sont compatibles avec les contraintes collectives, comme avec un minimum de cohérence sociale ».

mique qui sévit sur le continent depuis plus d'une décennie a vraisemblablement contribué à accentuer cette détérioration sociale, sans précédent au cours de son histoire. » Les dynamiques familiales reposent alors de plus en plus sur une articulation, d'une part, de principes de cohérence comme la nucléarisation et la solidarité entre l'ensemble des apparentés, d'autre part, de phénomènes d'émiettement comme l'individualisation et l'instabilité matrimoniale.

L'évolution depuis 1975 des structures familiales en Côte-d'Ivoire (figures 1 et 2) confirme cette hypothèse tout en nous montrant que la première phase de la crise, perceptible à travers les chiffres de 1988, s'est traduite par un renforcement de la solidarité familiale et, au-delà, sociale, avant que celle-ci ne s'affaiblisse durant la période suivante (1988-1993). On remarque, de 1975 à 1988, un accroissement d'un tiers de la proportion des « autres parents », c'est-à-dire des individus apparentés au chef de ménage mais non membres de sa famille nucléaire (de 14,8 à 20,1 %), un doublement de la proportion des individus qui ne sont pas apparentés au chef de ménage (de 4,9 à 9,6 %) et une diminution des individus vivant seuls (de 3,0 à 2,3 %). Cette évolution de la composition des ménages s'accompagne d'une transformation de la répartition des types de famille résidentielle, avec une croissance de la part des familles élargies ⁶ (de 46,0 à 53,3 %), mais également une progression très significative des familles monoparentales (de 4,5 à 6,8 %) et des enfants élevés dans ces familles (de 8,3 à 11,9 %), en liaison avec une féminisation des chefs de ménage (de 7,4 à 15,1 %). En sens contraire, la part des familles nucléaires régressent nettement (de 49,5 à 39,9 %). Il est remarquable que ces tendances générales, qui accompagnent cette première phase de crise, soient plus fortes chez les agriculteurs indépendants et, surtout, chez les catégories « dominées ⁷ ». On relève notamment que la nucléarisation des familles y diminue fortement, mais beaucoup plus faiblement dans les catégories « modernes ⁸ ».

6. Comme Alain Marie, nous retenons ce terme de « famille élargie » dans la mesure où la complexité de ces familles en Côte-d'Ivoire, réduite souvent à l'association d'un ou deux individus avec une famille nucléaire, complète ou incomplète, est loin d'atteindre celle des « familles étendues traditionnelles ».

7. Les catégories socioprofessionnelles ont été définies à partir du croisement du type d'activité, de l'occupation (la profession) et de la situation dans l'occupation du chef de ménage. Le groupe des agriculteurs indépendants (que nous appellerons agriculteurs dans la suite du texte) concerne uniquement les exploitants agricoles. Les catégories « dominées » comprennent les paysans sans terre (salariés des complexes agro-industriels, manœuvres payés à la tâche ou salariés sur des exploitations individuelles), les artisans, les commerçants, les individus sans revenu fixe et les inactifs. Les catégories « modernes » réunissent les ouvriers, employés et cadres salariés, les patrons et les professions libérales. Pour une analyse plus fine des transformations de la structure des ménages dans les différentes catégories socioprofessionnelles, on pourra se reporter à l'étude détaillée qui en a été faite [Vimard, N'Cho, 1997].

8. On note, durant cette période, une nette progression de la part des catégories « dominées » dans l'ensemble de la population (progression qui concerne essentiellement les artisans, les commerçants et les individus inactifs ou sans revenu fixe), au détriment des agriculteurs et surtout des catégories « modernes ». Cette évolution est révélatrice d'une précarité économique croissante (augmentation du secteur informel et du chômage, réduction des effectifs salariés, etc.).

Fig. 1 – Indicateurs de composition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle en Côte-d'Ivoire en 1975, 1988 et 1993 *

	Année	Individus			Enfants dans une famille mono-parentale (b)	Chefs de ménage de sexe féminin (c)	Effectif des ménages
		Personnes vivantes seules (a)	sans parenté (a)	Autres parents (a)			
Agriculteur	1975	1,1	4,2	13,7	7,2	4,8	16877*
	1988	1,4	9,3	22,0	6,8	7,3	20492
	1993	2,0	1,8	20,1	8,2	8,1	10661
Catégories « dominées »	1975	7,5	6,6	14,8	19,5	19,6	7 142
	1988	4,3	10,2	24,2	29,1	32,8	13851
	1993	6,1	3,0	22,8	32,7	33,1	7 914
Catégories « modernes »	1975	4,6	5,4	17,0	5,2	3,4	10510
	1988	2,4	9,6	18,6	7,1	7,0	10036
	1993	2,9	3,9	19,4	9,3	8,7	5 680
Ensemble	1975	3,0	4,9	14,8	8,3	7,4	34529
	1988	2,3	9,6	21,8	11,9	15,1	44379
	1993	3,3	2,6	20,1	14,2	16,4	24255

* Ces données concernent les deux recensements généraux de la population et de l'habitat de la Côte-d'Ivoire, de 1975 et 1988, et l'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation de 1993. Pour les recensements, l'exploitation des données a concerné un échantillon au 1/30 pour 1975 et au 1/35 pour 1988. Pour l'enquête sur les migrations et l'urbanisation, c'est l'échantillon de l'enquête qui a été exploité. Les fichiers utilisés comprennent en 1975 une population de 191 191 personnes résidentes de droit, en 1988 de 269 623 et en 1993 de 69 902.

En % (a) de l'ensemble des individus ; (b) de l'ensemble des enfants ; (c) des chefs ménages.

En revanche, des évolutions différentes, voire inverses, se développent lors de la période 1988-1993, correspondant à une deuxième phase de la crise, particulièrement sévère dans le monde rural durant les premières années de cette période avec la diminution de moitié des prix d'achat des cultures de rente aux planteurs et les difficultés d'écoulement de la production. On note globalement un double recentrage, sur la famille élargie et sur la famille nucléaire, et une confirmation de l'instabilité de la cellule conjugale. On relève en effet tout d'abord une « expulsion » très nette des individus sans relation de parenté des ménages où ils étaient accueillis. La fonction d'accueil s'exerce alors essentiellement envers les apparentés et à un degré nettement supérieur à ce qu'il était en 1975 avant la crise (20,1 % contre 14,8 %). Mais cette croissance de la part des apparentés dans les ménages s'accompagne de leur concentration puisque la proportion des familles élargies diminue durant cette période (de 53,3 à 44,7 %) pour atteindre un niveau légèrement plus faible de celui de 1975 (46 %). Au contraire, la part des familles nucléaires se redresse nettement et la croissance des familles monoparentales se confirme, de même que la féminisation des chefs de ménage. Au total, la part des « familles biologiques » (familles nucléaires + familles monoparentales) s'accroît fortement durant la période (de 46,7 à 55,3 %) pour atteindre un niveau légèrement plus élevé qu'en 1975 (54 %).

Fig. 2 – Type de famille résidentielle * selon la catégorie socioprofessionnelle en Côte-d'Ivoire en 1975, 1988 et 1993 (en pourcentage)

Catégorie	Année	Familles nucléaires	Familles mono-parentales	Familles élargies	Effectif de familles
Agriculteur	1975	51,7	4,3	44,0	15 544
	1988	42,9	4,1	53,0	18 324
	1993	53,5	5,1	41,4	9 341
Catégories « dominées »	1975	45,2	9,6	45,2	4 675
	1988	32,4	13,8	53,8	10 420
	1993	38,1	15,7	46,2	5 777
Catégories « modernes »	1975	47,6	2,0	50,4	7 986
	1988	43,0	3,8	53,2	8 383
	1993	46,4	4,5	49,1	4 704
Ensemble **	1975	49,5	4,5	46,0	28 437
	1988	39,9	6,8	53,3	37 333
	1993	47,3	8,0	44,7	19 831

* Seuls les membres apparentés au chef de ménage sont pris en compte pour déterminer le type de famille résidentielle ; les individus qui ne sont pas apparentés au chef de ménage et les individus vivant seuls sont exclus.

** La distribution des familles pour les catégories non précisées n'a pas été mentionnée dans le tableau, car d'effectif non significatif ; ces familles sont en revanche incluses dans les données concernant l'ensemble des familles.

En définitive, comment les structures des familles résidentielles ont-elles évolué durant ces années de crise ? Pour l'ensemble de la population, on remarque une relative stabilité des grands équilibres, marquée cependant par une légère diminution de la part des familles élargies et des familles nucléaires, et une augmentation sensible des familles monoparentales. Cette stabilité relative durant la période recouvre des différences d'évolution entre les catégories. Les catégories « modernes », présentant de faibles changements allant dans le sens des tendances générales, participent de cette stabilité d'ensemble. En revanche, les agriculteurs se distinguent de l'évolution générale par une progression des familles nucléaires, une quasi-stabilité des familles monoparentales et une diminution plus nette des familles élargies. Quant aux catégories « dominées », elles subissent l'évolution familiale la plus singulière au regard de celle des autres catégories comme de l'ensemble de la population. Elles se caractérisent par une forte diminution des familles nucléaires, une progression des familles élargies et une très nette augmentation des familles monoparentales. Cette croissance de la monoparentalité des familles, concomitante d'une forte féminisation des chefs de ménage, est frappante dans ces catégories : en 1993, un tiers des familles est dirigé par une femme et un tiers des enfants est élevé dans une famille monoparentale, contre un cinquième en 1975, et 16 % des familles sont monoparentales, contre 10 % en 1975.

Ainsi, chacune des grandes catégories socioprofessionnelles se trouve en 1993 dotée d'une forme particulière d'agrégation résidentielle de sa parentèle, révélant un degré inégal de cohésion familiale et sociale [Vimard, N'Cho, 1997]. D'une manière générale, les groupes possédant la plus forte assise économique, en raison d'un patrimoine foncier (en tant qu'agriculteur indépendant), d'un statut de salarié

ou d'une profession libérale, affirment la plus grande cohérence familiale. Les agriculteurs se distinguent par une forte cohésion familiale fondée sur une famille nucléaire très stable. Les individus vivant seuls, les individus sans relation de parenté avec le chef de ménage ainsi que les familles monoparentales y sont peu nombreux. Si la part des familles élargies est moins importante que dans les autres catégories, les individus apparentés sont cependant en proportion équivalente⁹.

Les catégories qualifiées de « modernes » sont également dotées d'une forte cohésion familiale avec une stabilité conjugale importante, mais les familles nucléaires sont moins fréquentes et les familles élargies plus souvent représentées que chez les agriculteurs. Par contre, les catégories « dominées », qui subissent le plus durement les effets d'une situation économique précaire, sont les plus marquées par un certain émiettement familial. Les personnes vivant seules y sont plus fréquentes et les familles monoparentales, dirigées par une femme, nettement plus nombreuses ; l'accueil des apparentés est souvent le fait de ces familles monoparentales où résident par ailleurs une part importante des enfants de ces catégories¹⁰. Pour ces derniers groupes, on peut estimer que le relâchement des liens conjugaux est davantage subi que choisi comme modèle familial, et correspond à une « déstructuration » de pauvreté et de crise, différente de la monoparentalité émergente dans les pays industriels durant les décennies soixante-dix et quatre-vingt.

L'apparition de cette monoparentalité est certes antérieure à la crise et correspond plus globalement à la mise en place d'un système matrimonial au sein duquel le pouvoir des anciens des lignages s'effrite et où les mariages traditionnels laissent de plus en plus souvent la place à des unions consensuelles plus fragiles et davantage susceptibles de remise en cause, sous l'effet notamment des difficultés économiques et des mésententes entre les conjoints sur la répartition des charges de la famille [Capron, Kohler, 1975 ; Quesnel, Vimard, 1988]. Mais la crise et sa persistance intensifient cette mobilité conjugale. La détérioration des conditions de vie et la précarité économique, d'ordre professionnel notamment, accentuent en effet la fragilité des unions et augmentent le nombre de divorces, dont la cause la plus fréquemment avancée consiste dans le défaut d'entretien de l'épouse [Antoine, Djiré, 1996 ; Ela, 1996].

La diversité familiale, qui symbolise la situation ivoirienne, se retrouve lorsque l'on compare, de manière synchronique dans plusieurs pays, la nucléarisation des ménages et leur élargissement à des individus étrangers au noyau familial central [Wakam, 1996]. Outre l'hétérogénéité de cet élargissement selon le pays et le niveau de vie (figure 3), l'analyse des données réalisée par l'auteur montre combien les indicateurs de modernisation socioéconomique retenus¹¹ sont négativement

9. La distinction entre rural et urbain apparaît peu pertinente au regard de l'évolution familiale, et les distinctions traversent ces milieux plus qu'elles ne les partagent ; les différences de structures familiales entre les agriculteurs indépendants et les paysans sans terre comme celles entre, d'une part, les salariés et, d'autre part, les artisans et les commerçants en sont une démonstration [Vimard, N'Cho, 1997].

10. Cet émiettement s'explique en partie par « l'expulsion » de parents accueillis auparavant en ville dans les ménages aisés lorsque la crise perdure ou s'intensifie. Et ces apparentés, qui ne peuvent retrouver le plus souvent une famille d'accueil dans leur village d'origine, rejoignent, isolément, les couches les plus pauvres des milieux urbains [Vidal, Le Pape, 1986].

11. Ces indicateurs concernent l'urbanisation, l'instruction, la catégorie professionnelle, le niveau de vie (défini par les caractéristiques de l'habitat et la possession d'objets modernes) et l'espace vital (c'est-à-dire le nombre de pièces disponibles).

associés à la nucléarisation des ménages au Cameroun et en Côte-d'Ivoire (à l'exception de l'urbanisation en Côte-d'Ivoire qui est associée positivement à la nucléarisation). En revanche, au Sénégal, la situation est très contrastée selon les indicateurs : le niveau de vie et l'espace vital sont négativement liés à la nucléarisation, comme dans les deux autres pays, mais l'urbanisation, l'instruction et la catégorie professionnelle élevée sont positivement associées à des ménages nucléaires. Ainsi, sauf au Sénégal où les résultats paraissent ambigus, la nucléarisation se développe par l'intermédiaire des couches les plus démunies et ceci confirme qu'il s'agit bien d'une situation familiale davantage subie que choisie, qui traduit la précarité du revenu et de l'habitat plus qu'elle ne symbolise l'adoption délibérée d'un modèle familial. Mais, d'une certaine manière également, l'élargissement familial dans les couches les plus aisées et les plus engagées dans la modernisation socioéconomique traduit une soumission aux contraintes de la solidarité familiale qui s'impose aux plus forts économiquement en raison du système des droits et obligations. Système qui suscite la constitution de « générations critiques », composées des adultes de sexe masculin, âgés de 40 à 60 ans, membres des classes moyennes productives en milieu urbain, sur lesquels repose une partie de la crise, car ils doivent assistance en argent et en nature (logement, aide pour l'emploi...) à leurs aînés, maintenant inactifs, comme à leurs enfants, encore à la recherche d'un emploi ou d'une qualification [Antoine *et alii*, 1995 ; Mahieu, 1990].

Fig. 3 – Ménages élargis et étrangers au noyau familial central selon le pays et le niveau de vie du ménage dans trois pays africains (en pourcentage)

Niveau de vie du ménage	Cameroun 1987	Côte-d'Ivoire 1988	Sénégal 1988
	Pourcentage de ménages élargis		
1. Très élevé	64	80	85
2. Élevé	66	79	84
3. Moyen	57	65	76
4. Bas	53	51	65
5. Très bas	45	54	53
Indéterminé*	38	54	63
Ensemble	45	57	68
	Pourcentage d'étrangers au noyau familial central		
1. Très élevé	26	35	49
2. Élevé	24	33	43
3. Moyen	21	30	38
4. Bas	20	26	32
5. Très bas	18	28	26
Indéterminé *	14	27	37
Ensemble	17	28	35

* Dans les trois pays, les informations nécessaires à l'identification précise du niveau de vie (mode d'éclairage et d'approvisionnement en eau, type d'aisance, énergie pour la cuisine, matériaux du mur et du sol, possession d'objets modernes) ne sont pas entièrement disponibles pour certains ménages, classés de ce fait dans cette rubrique « indéterminé ».

Source : Wakam [1996], à partir d'une exploitation d'échantillons au 1/10 des recensements généraux de la population et de l'habitat du Cameroun (1987), de Côte-d'Ivoire (1988) et du Sénégal (1988).

On constate ainsi en Afrique subsaharienne une diversité de la manière de vivre ensemble, de façon plus ou moins stable, sous l'effet des évolutions, variables selon les groupes de population, des solidarités conjugales et parentales. Cette diversité des formes de structuration familiale ne semble pas devoir reposer sur un antagonisme entre la nucléarisation de la famille et son élargissement à une parentèle extra-nucléaire, mis en exergue par les partisans de la théorie de la nucléarisation ou par les exégètes de la spécificité des familles africaines. Elle relève plutôt d'une opposition entre, d'une part, des principes de cohérence familiale et de stabilité conjugale et, d'autre part, des phénomènes d'émiettement résidentiel des apparentés, d'individualisation et d'instabilité matrimoniale. L'évolution globale des familles africaines depuis le début de la crise (la fin des années soixante-dix) s'est caractérisée tout autant par la confirmation de l'élargissement à des apparentés au-delà du cercle de la famille nucléaire, en raison de la nécessité d'activer des solidarités familiales pour faire face aux difficultés¹², que par l'accroissement de la famille monoparentale, synonyme d'instabilité conjugale liée là encore en partie aux problèmes économiques. Cette évolution se traduit en définitive par un recul sensible de la nucléarisation des ménages qui va de pair avec le rôle croissant des femmes dans la structuration familiale et sociale.

D'une certaine manière, cette diversité des évolutions familiales situe l'Afrique subsaharienne dans le cadre de l'hypothèse récemment suggérée par Louis Roussel pour les pays industrialisés [1995] où, la crise devenant endémique, les familles doivent s'adapter à ces nouvelles contraintes, en fonction de leur situation. Les disparités économiques aboutissent alors à la coexistence de plusieurs modèles familiaux, dont l'un est le reflet des conditions économiques de grande précarité qui affectent durablement certains groupes de population.

*

Les crises économiques et leurs conséquences sociales qui caractérisent depuis plusieurs années de nombreux pays du Sud, notamment en Afrique subsaharienne, obligent à reconsidérer les théories de la transition familiale selon un angle d'approche inédit : celui de l'impact de ces crises sur les modèles familiaux. Auparavant, les diverses théories du changement familial, fondées sur l'analyse de l'évolution dans le monde occidental industrialisé, mettaient en exergue des évolutions linéaires, bien que l'on ait pu déduire de la diversité des formes familiales et de leurs transformations une certaine pluralité des évolutions [Tabutin, Bartiaux, 1986]. Aujourd'hui, l'effet sur les familles des différences économiques entre les sociétés en développement comme des différenciations et des stratifications sociales à l'intérieur de celles-ci, mises entre parenthèses par les thèses unificatrices, se trouvent

12. Au-delà des solidarités qui se concrétisent par l'accueil de parents et d'amis migrants ou chômeurs, d'enfants confiés aux fins de scolarisation ou d'apprentissage et qui se vérifient dans les structures des ménages et des familles résidentielles analysées ici, d'autres solidarités, si ce ne sont les mêmes, s'expriment à travers les transferts d'argent ou de vivrier et les aides pour trouver un emploi ou un logement. Comme le montrent différentes analyses, ces transferts et cette entraide se modifient également sous l'effet de la crise : les structures de parenté sont mobilisées et réactualisées pendant que l'appui de nouveaux réseaux sociaux fondés sur le voisinage, la religion ou plus simplement l'amitié ou le compagnonnage sont mobilisés [Adjamagbo, 1997 ; Antoine *et alii*, 1995 ; Ela, 1996].

mieux prises en compte dans les hypothèses qui s'intéressent à l'impact de la crise. Celles-ci confirment en général la pluralité des familles et de leurs évolutions, ce qui autorise un débat plus riche sur les évolutions à l'œuvre [Cordell, Piché, 1996]. En ce sens, l'idée de transition, qu'elle s'établisse de la famille traditionnelle à la famille nucléaire ou de celle-ci à la famille post-moderne, qui implique l'idée d'une transformation uniforme d'un modèle familial dominant à un autre modèle familial dominant, se trouve clairement infirmée, au profit de la mise en évidence d'une transformation plurielle.

Cette pluralité correspond à une multiplication et une diversification des contraintes (économiques, sociales, culturelles et politiques) s'exerçant sur la reproduction des familles et encadrant les projets familiaux des individus ; diversification suscitée par une crise multidimensionnelle, somme de phénomènes d'adaptation à de nouvelles conditions de la production et de la reproduction sociale. Cet effet de la crise ne fait que renforcer une tendance plus ancienne, provoquée par l'extension de l'espace social et économique dans lequel évoluent les individus. Cette multiplication et cette diversification générales et progressives des contraintes accompagnent, d'une part, un élargissement de leurs origines du champ micro, correspondant au lignage et à la communauté, vers le champ macro, correspondant à l'État, à l'ensemble de la société ou à des groupes socio-économiques ; d'autre part, un accroissement du nombre des acteurs dans le domaine de la reproduction familiale qui contribue à façonner cette pluralité.

Les analyses de l'évolution familiale montrent dans le même temps l'importance croissante du projet de fécondité comme projet familial voire comme projet individuel¹³. L'insertion des sociétés africaines dans l'économie marchande avait suscité une autonomie croissante des chefs de groupes domestiques dans la production, agricole notamment, et des hommes comme des femmes, dans leurs choix conjugaux, ce qui avait contribué à leur assurer un certain contrôle de leur reproduction démographique, laquelle se trouvait ainsi réévaluée comme fonction propre de la famille nucléaire [Quesnel, Vimard, 1988]. Accentuant cette tendance, la crise conduit, dans certains milieux, à une plus grande cohésion du couple qui s'exprime autour d'un projet familial centré sur l'ascension économique et sociale de leurs enfants, ce qui contribue à renforcer la volonté des conjoints de maîtriser leur fécondité pour l'ajuster à leur capacité financière d'éducation et de scolarisation. Mais cette recherche d'une maîtrise de la fécondité par les couples et les individus se réalise également sous des contraintes croissantes, de nature économique, sociale mais également politique, puisque la crise conduit souvent à l'institution de programmes de population, là où ils étaient jusqu'alors absents, qui viennent renforcer les législations familiales instituées après les indépendances pour susciter de nouveaux idéaux et orienter les comportements dans la sphère démographique et familiale. Ces contraintes politiques et économiques d'un ordre nouveau sont souvent contradictoires avec les normes

13. Le fait que cette importance se manifeste de manière croissante dans une période où la fécondité tend à baisser est davantage paradoxal que contradictoire. C'est en effet seulement à partir du moment où les couples et les individus s'approprient leur fécondité et conceptualisent leur propre projet en la matière qu'ils sont en mesure de développer l'idée d'une maîtrise de leur reproduction démographique et de concevoir un ajustement de la taille de leur descendance à leurs stratégies économiques et sociales [Coale, 1973 ; Koffi *et alii*, 1993].

coutumières plus anciennes, ce qui ne peut que renforcer une différenciation entre les groupes socioéconomiques, comme le confirment les analyses de l'évolution actuelle de la fécondité dans les pays africains [Vimard, 1996].

Il appartiendra par conséquent à l'avenir, pour comprendre les nouvelles orientations des modèles familiaux, dans des sociétés africaines qui auront chacune leur rythme et leur trajectoire, de « réinventer la différence à partir des contraintes spécifiques de l'environnement social où les normes et les valeurs, les comportements individuels et collectifs et le rôle des leaders culturels et religieux sont réexaminés, réinterprétés et redéfinis au sein des dynamiques sociales », comme l'écrit Jean-Marc Ela [1996 : 25].

Il appartiendra également d'analyser la manière dont les projets de fécondité, ne correspondant plus à la perpétuation du lignage et du patrimoine collectif mais à la recherche d'une réussite de la famille par l'ascension d'un de ses membres, deviennent primordiaux dans l'ensemble des stratégies matrimoniales, économiques et sociales qui constituent le projet familial. Un projet qui devra se définir et se concrétiser à partir des valeurs et des stratégies conjugales et individuelles, mais dans un environnement de plus en plus marqué par les normes sociales, les situations économiques et les politiques démographiques et familiales.

BIBLIOGRAPHIE

- ADJAMAGBO A. [1997], « De l'expression des solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation : le cas de Sassandra », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- ADJAMAGBO-JOHNSON B. K. [1997], « Législations familiales, politique de population et changements familiaux en Afrique subsaharienne francophone », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A. S., GUISSÉ Y.-M., NANITELAMIO J. [1995], *Les Familles dakaroises face à la crise*, Dakar, IFAN-ORSTOM-CEPED, 209 p.
- ANTOINE P., DJIRE M. [1996], « Les familles dakaroises face à la crise : l'évolution des comportements matrimoniaux », communication aux secondes journées scientifiques du réseau démographie de l'AUPELF-UREF, *Crise, Pauvreté et Changements démographiques dans les pays du Sud*, Ouagadougou, Burkina Faso, 13-15 novembre 1996, 18 p., multigr.
- ARIES E. [1948], *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, Paris (réédit. Le Seuil, 1971).
- AUJAC H. [1983], « Culture nationale et aptitude à l'industrialisation », *Revue d'économie politique*, 93(1) : 1-28.
- CAPRON J., KOHLER J.-M. [1975], *Migrations de travail et Pratique matrimoniale. II, Exploitation de l'enquête par sondage*, Ouagadougou, ORSTOM, 198 p., multigr.
- COALE A. J. [1973], « The Demographic Transition », *International Population Conference*, Liège, 1973, Liège, UIESP, vol. 1 : 53-72.
- CORDELL D., PICHÉ V. [1997], « Histoire de la famille en Afrique : au-delà de la fabrication des modèles », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- DURKHEIM E. [1893], *Leçons de sociologie physique des mœurs et du droit* (réédit., Paris, 1950).
- ELA J.-M. [1996], « Population, pauvreté et crises », conférence inaugurale des secondes journées scientifiques du réseau Démographie de l'AUPELF-UREF, *Crise, Pauvreté et Changements démographiques dans les pays du Sud*, Ouagadougou, 13-15 novembre 1996, 26 p., multigr.

- ÉTIENNE M. [1987], « Rapports de sexe et de classe et mobilité socioéconomique chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire) », *Anthropologie et Sociétés*, 11 (1) : 71-93.
- GOODE W. J. [1963], *World Revolution and Family Patterns*, New York, Free Press.
- HERTRICH V., PILON M. [1996], *Évolution de la nuptialité en Afrique*, Paris, CEPED, 40 p., multigr.
- JARRET M.-F., MAHIEU F.-R. [1991], « Ajustement structurel en Côte-d'Ivoire », *Revue Tiers Monde*, XXXII (125) : 39-62.
- KOFFI N., GUILLAUME A., VIMARD P. [1993], « Demande de planification familiale et pratique contraceptive dans l'Ouest ivoirien », in *La Reproduction et la Santé familiale en Afrique*, Dakar, UEPA : 43-69.
- KOTOKOU K. [1995], « L'évolution des ménages au Togo », communication au séminaire international CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, *Ménage et Famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche*, Lomé, 4-9 décembre 1995, 19 p., multigr.
- LACHAUD J.-P. [1995], « Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone : quelques éléments d'analyse », *Revue Tiers Monde*, XXXVI (142) : 279-302.
- LARDINOIS R. [1986], « En Inde, la famille, l'État, la femme », in A. Burguière, C. Klapish-Zuber, M. Segalen, F. Zonabend (éds) *Histoire de la famille*, tome 2 : *Le Choc des modernités*, Paris, Armand Colin : 267-299.
- LASLETT P. et WALL R. (éd.) [1972], *Household and Family in Past Time*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LE BRIS E., MARIE A., OSMONT A., SINOU A. [1987], *Familles et Résidences dans les villes africaines, Bamako, Dakar, Lomé, Saint-Louis*, Paris, L'Harmattan, 268 p.
- LE PLAY F. [1875], *L'Organisation de la famille*, Tours, Mame.
- LOCOH T. [1996], « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse », in J. Coussy et J. Vallin (éds), « Crise et population en Afrique », *Les Études du CEPED*, 13 : 445-469.
- MAHIEU F.-R. [1990], *Les Fondements de la crise économique en Afrique : entre la pression communautaire et le marché international*, Paris, L'Harmattan.
- MARIE A., VUARIN R., LEINDORFER F., WERNER J.-F., GÉRARD E., BARDEM L., TIEKOURA O. (éds) [1994], *Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines*, Paris, Gremovia, IEDES-Université de Paris-I, ministère de la Coopération, CNRS-ORSTOM, 442 p.
- MARIE A. [1997], « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- OKE E. A. [1986], « Kinship Interaction in Nigeria in Relation to Societal Modernization : a Pragmatic Approach », *Journal of Comparative Family Studies*, Special Issue : *Kinship and Development*, XVII (2) : 185-196.
- PARSONS T. [1937], *The Structure of Social Action*, New York.
- PARSONS T. [1955], « The Kinship System of the Contemporary United States », in F. Bourricaud, *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon.
- PILON M., VIGNIKIN K. [1996], « Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales », in J. Coussy, J. Vallin (éds), « Crise et population en Afrique », *Les Études du CEPED*, 13 : 493.
- QUESNEL A., VIMARD P. [1988], *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au sud-ouest du Togo*, Paris, ORSTOM, coll. « Études et thèses », 460 p.
- RAO L. J. [1973], « Industrialization and the Family : a World View », *International Journal of Sociology of the Family*, 3 (2) : 179-189.
- ROUSSEL L. [1986], « Évolution récente de la structure des ménages dans quelques pays industriels », *Population*, 6 : 913-934.
- ROUSSEL L. [1987 a], « Deux décennies de mutations démographiques (1965-1985) dans les pays industrialisés », *Population*, 3 : 429-448.
- ROUSSEL L. [1987 b], « Données démographiques et structures familiales », *L'Année sociologique*, Paris, PUF, 3^e série, 37 : 45-65.
- ROUSSEL L. [1995], « Fécondité et famille », in H. Gérard, V. Piché (éds), *La Sociologie des populations*, Montréal, PUM-AUPELF-UREF, coll. « Universités francophones » : 139-154.
- SHORTER E. [1975], *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil, 379 p. (édition française, 1977).

- TABUTIN D., BARTIAUX F. [1986], « Structures familiales et structures sociales dans le Tiers Monde », in *Les Familles d'aujourd'hui*, colloque de Genève, 17-20 septembre 1984, AIDELF, 2 : 231-243.
- TODD E. [1984], *L'Enfance du monde. Structures familiales et développement*, Paris, Le Seuil, 251 p.
- TÖNNIES F. [1897], *Communauté et Société : catégories fondamentales de la sociologie pure* (traduction française, Paris, 1977).
- VIDAL C., LE PAPE M. [1986], *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan (1979-1985)*, Abidjan, ORSTOM-CNRS.
- VIMARD P. [1993], « Modernité et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, XXXIV (133) : 89-115.
- VIMARD P. [1996], « Évolutions de la fécondité et crises africaines », in J. Coussy, J. Vallin (éds), « Crise et population en Afrique », *Les Études du CEPED*, 13 : 293-318.
- VIMARD P., N'CHO S. [1997], « Évolution de la structure des ménages en Côte-d'Ivoire 1975-1993 », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- WAKAM J. [1996], « Modernisation et nucléarisation familiale en Afrique : cas du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal », communication à la Chaire Quetelet, Louvain-la-Neuve, octobre 1996, *Entre l'utile et le futile : pistes pour une démographie du XXI^e siècle*, 32 p., multigr.
- WAKAM J. [1997], « L'impact du développement socioéconomique sur les structures familiales au Cameroun », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).